

Chambre d'Assemblée

LE SPECTATEUR

Publié par la société de Publication Conservatrice de Montréal

ORGANE DU PARTI LIBERAL-CONSERVATEUR

N. PAGE Administrateur.

POUR LES FETES DE Noël et du Jour de l'An

Une Grande Réduction de 20 pour cent dans les Bijouteries, Argenteries, Cadeaux d'anniversaire, Montres en or et en argent, pour Dames et Messieurs, sera accordée à l'occasion des fêtes.

Venant d'arriver un beau choix de présents pour étrennes. 20 pour cent de réduction sur toutes les marchandises achetées à mon magasin d'ici au Jour de l'An pour argent comptant seulement chez

ALP. COUTURE 96 Rue Principale, Hull. PHILION et Cie.

Manufacturiers de Portes, Chassis, Fenêtres, Jalousies et Moulures...

COIN DES RUES BAY ET FLORENCE, OTTAWA

et Rue Principale, près de l'église Anglaise, Hull, Qué.

CHAPEAUX de toute espèce CHEZ

COTE & CIE., 114 rue Rideau.

JOSEPH COTE Agent d'assurance contre le feu Compagnie de 1ère classe Office 114 Rue Rideau, Ottawa

LA GOLDIE & McCULLOCH Co. Ld GALT, ONT. MANUFACTURIERS D COFFRES-FORTS. A épreuve du FEU et des VOLEURS

Aussi les «Engins Wheelock», les «Scies à l'usage des Moulins et de tous les travaux en bois.» Machines, Chaudières pour Scieries, Poulies et toutes sortes de machines pour scieries.

F. W. BINDON, Agent général Office : 138 rue Bank, Ottawa.

FORTIN et GRAVELLE MANUFACTURIERS DE C-H-A-U-X HULL, QUÉ.

Cette chaux, au dire des entrepreneurs, est la meilleure qui soit fabriquée au Canada. Les ordres par la maille et par téléphone sont exécutés promptement.

J. N. Fortin J. E. Gravelle

DOUGLASS et FRERES Couvresseurs en Ardoises, Tuiles, Méteaux

Manufacturiers d'ouvrage en fer et en cuivre. Corniches galvanisées, garde soleil. Couvre fenêtres et autres. Travaux en métal pour bâtisses. Corniche en métal, embossées, estimés. Fournaies à air chaud. Fournaies

UNE VISITE EST SOLICITÉE 113 RUE BANK, OTTAWA, Ont.

NOUVEAU MAGASIN

Je soussignée, désire annoncer au public de Hull et des environs que j'ai ouvert au No 164 rue Principale bloc Monk, un magasin de

Sous-vêtements, articles de broderies et de fantaisie pour Dames et Messieurs.

Toutes commandes pour la confection d'habillements pour hommes ainsi que costumes de dames recevront une attention toute spéciale à des prix modérés. DLE EMMA VAILLANCOURT 164 rue Principale Hull

A. D. BONDY, BIJOUTIER-HORLOGER. Ex-Horloger de W. H. Sproule pour les six dernières années. Gradué des écoles de Chicago et New-York. SPÉCIALITÉS: Réparations artistiques, montres de pierres fines. Satisfaction garantie—Prix modérés. No 102 RUE PRINCIPALE, HULL

La Corporation du Canton de Kensington dans le Comté d'Ottawa, et Province de Québec

Règlement autorisant la Corporation du Canton de Kensington dans le comté d'Ottawa, dans la province de Québec, à accorder la somme de quinze cent piastres courant à toute personne ou compagnie qui entreprendra la construction et qui sera tenue de construire et s'est engagé à bâtir et construire un pont sur la rivière Gatineau d'un certain endroit sur le lot trente quatre dans le premier rang du canton de Kensington dans le comté d'Ottawa, à un certain endroit sur le lot trente six dans le premier rang du canton de Maniwaki (dit comté) et à payer le dit octroi en bons et débetures, et imposer une taxe annuelle pour en payer l'intérêt et pourvoir à un certain fonds d'amortissement pour racheter tels bons et débetures.

RÈGLEMENT No 9 A une assemblée ou session générale et régulière du Conseil Municipal du canton de Kensington dans le comté d'Ottawa, tenue au temps et lieu ordinaires le vingt-cinquième jour de Novembre 1895, le règlement suivant a été dûment passé.

Attendu que dans l'opinion du Conseil Municipal du dit canton de Kensington les habitants du dit canton sont suffisamment intéressés dans la construction du dit pont que, est sur le point de construire sur la rivière Gatineau, pour dans la manière et après avoir observé toutes les formalités prévues en pareil cas, à laquelle assemblée, les membres suivants étaient présents:

M. James Millar, Maire et les conseillers Michael Whalen, David Beaudoin, William Keegan, William Harvey, William Isbester et Severe St Dennis formant un quorum du dit conseil sous la présidence de James Millar, Maire

Il a été proposé par le conseiller Harvey, secondé par le conseiller Keegan et il a été ordonné et arrêté par le dit conseil sujet au consentement et à l'approbation des électeurs du canton de Kensington et du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, lesquels consentement et approbations devront être obtenus de la manière prévue au code municipal de la province de Québec et aux statuts dans tels cas faits et pourvus, et le dit conseil ordonne et arrête ce qui suit:

Premièrement. Sur telle approbation, la dite corporation du canton de Kensington, dans le comté d'Ottawa, accorde une somme de quinze cent piastres courant en aide à la construction du pont ci-dessus mentionné, pourvu que le dit pont soit commencé le ou avant le premier jour de mai 1896, et terminé le ou avant le premier jour de mai 1898.

Deuxièmement.—Tel octroi sera payé en débetures de la dite corporation pour pareil montant, savoir:—pour la somme de quinze cent piastres courant, et les dites débetures porteront intérêt au taux de cinq par cent par an, le dit intérêt payable semi-annuellement, au premier jour de janvier et juillet, chaque année à la Banque Nationale dans la cité d'Ottawa et telles débetures seront acceptées par le contracteur au pair, en paiement du dit octroi.

Troisièmement.—Telles débetures seront émises par le Maire du dit canton et ensuite par lui remises à Thomas White ou, au cas de son refus d'agir ou étant incapable d'agir, à telle personne que le conseil nommera, laquelle devra retenir les dites débetures en dépôt jusqu'à completion du dit pont et sur completion devra les remettre à la personne ou à telles personnes ou personnes, corporation ou corporations ayant légalement droit de les recevoir.

Quatrièmement.—Dans le but de payer l'intérêt sur les dites débetures et établir un certain fonds d'amortissement de soixante (60) piastres par année sur le montant des dites bons et débetures en sus de l'intérêt sur iceux, un taux spécial ou taxe est imposé sur toute propriété immobilière dans le dit canton de Kensington comme suit:—cinq huitièmes (5/8) cents dans la piastre.

Le dit taux ou taxe sera de la valeur estimée (assessé) de telle propriété immobilière dans la piastre pour l'année financière courante de la livraison des dites débetures tel que plus haut pourvus et ensuite chaque année jusqu'à ce que les dites débetures avec intérêts sur icelles soient complètement payées; pourvu cependant que si la valeur des dites propriétés immobilières est augmentée en valeur, et si telle augmentation paraît dans le rôle d'évaluation, la dite taxe sera propor-

tionnellement réduite, pourvu que le montant prélevé chaque année soit égal au montant prélevé dans la dite année financière.

Daté à Kensington le 26e jour de Novembre, 1895.

JAMES MILLAR, THOMAS WHITE, Maire, Sec.-Trésorier.

Vraie copie du Règlement No 9, passé et adopté par le conseil municipal du canton de Kensington.

Daté à Kensington, le 26ème jour de Novembre, 1895.

La Corporation du Canton de Aumond dans le Comté d'Ottawa et Province de Québec

Règlement autorisant la Corporation du Canton de Aumond dans le comté d'Ottawa, dans la province de Québec, à accorder la somme de Deux mille piastres courant à toute personne ou compagnie qui entreprendra la construction et qui sera tenue de construire et s'est engagé à bâtir et construire un pont de fer sur la rivière Gatineau, d'un certain endroit sur le lot trente quatre, dans le premier rang du canton de Kensington, dans le comté d'Ottawa, à un certain endroit sur le lot trente six, dans le premier rang du canton de Maniwaki, dit comté) et à payer le dit octroi en bons et débetures, et à imposer une taxe annuelle pour en payer l'intérêt et pourvoir à un certain fonds d'amortissement pour racheter tels bons et débetures.

RÈGLEMENT No 11

A une session régulière du Conseil Municipal du canton de Aumond, dans le comté d'Ottawa, tenue au temps et lieu ordinaires le deuxième jour de Décembre 1895, le règlement suivant a été dûment passé.

Attendu que dans l'opinion du Conseil Municipal du dit canton de Aumond, les habitants du dit canton sont suffisamment intéressés dans la construction du dit pont que

est sur le point de construire sur la rivière Gatineau, pour dans la manière et après avoir observé toutes les formalités prévues en pareil cas, à laquelle assemblée, les membres suivants étaient présents: Mr Thomas White, Maire et les conseillers Joseph Beaudoin, Hyacinthe Brunette, Gédéon Desloges, Siméon Lalonde et Hilaire Charlebois, formant un quorum du dit conseil, sous la présidence de Monsieur le Maire.

Il a été proposé par le conseiller Brunette, secondé par le conseiller Lalonde et il a été ordonné et arrêté par le dit conseil, sujet au consentement et à l'approbation des électeurs du canton de Aumond et du Lieutenant-Gouverneur de la province de Québec, lesquels consentement et approbations devront être obtenus de la manière prévue au code municipal de la Province de Québec et aux statuts dans tels cas faits et pourvus, et le dit conseil ordonne et arrête ce qui suit:

Premièrement. Sur telle approbation la dite corporation du canton de Aumond, dans le comté d'Ottawa, accorde une somme de deux mille piastres courant en aide à la construction du pont ci-dessus mentionné, pourvu que le dit pont soit commencé le ou avant le premier jour de Mai 1896 et terminé le ou avant le premier jour de Mai 1898.

Deuxièmement. Tel octroi sera payé en débetures de la dite corporation pour pareil montant, savoir:—pour la somme de deux mille piastres courant, les susdites débetures seront payables en vingt-cinq ans de la date de leur passation, et les dites débetures porteront intérêt au taux de cinq par cent par an, le dit intérêt payable semi-annuellement, au premier jour de janvier et juillet chaque année à la Banque Nationale dans la Cité d'Ottawa et telles débetures seront acceptées par le contracteur au pair, en paiement du dit octroi.

Troisièmement. Telles débetures seront émises par le maire du dit canton et ensuite par lui remises à Michael White ou, au cas de son refus d'agir ou étant incapable d'agir, à telle personne que le conseil nommera, laquelle devra retenir les dites débetures en dépôt jusqu'à completion du dit pont et sur completion devra les remettre à la personne ou à telles personnes, corporation ou corporations ayant légalement droit de les recevoir.

Quatrièmement. Dans le but de payer l'intérêt sur les dites débetures et d'établir un certain fonds d'amortissement de quatre vingt piastres par année sur le montant des dites bons et débetures en sus de l'intérêt sur iceux un taux spécial ou taxe est imposée sur

toute propriété immobilière imposable dans le dit canton de Aumond comme suit:—(7/16) sept seizième de cent.

Le dit taux ou taxe sera de la valeur estimée (assessé) de telle propriété immobilière dans la piastres pour l'année financière courante de la livraison des dites débetures tel que plus haut pourvus et ensuite chaque année jusqu'à ce que les dites débetures avec intérêts sur icelles soient complètement payées; pourvu cependant que si la valeur des dites propriétés immobilières est augmentée en valeur, et si telle augmentation paraît dans le rôle d'évaluation, la dite taxe sera proportionnellement réduite, pourvu que le montant prélevé chaque année soit égal au montant prélevé dans la dite année financière.

Daté à Aumond le deuxième jour de Décembre 1895.

MICHAEL WHITE THOMAS WHITE, Secrétaire-Trésorier Maire

Vraie Copie du Règlement No 11 Tel que passé et adopté par le Conseil Municipal du canton de Aumond. Daté le 2e jour de décembre 1895.

MICHAEL WHITE, Secrétaire-Trésorier.

L'ŒUVRE DU R. P. PARADIS

Le Colonisateur Canadien, organe de la Société de colonisation de Montréal, a reproduit, dans son numéro du 13 octobre, un long article du North Bay Dispatch où sont décrits les travaux de colonisation entrepris par le Rév. Père Paradis aux environs de Verner, Ontario.

On le sait, il y a deux ans environ, le Père Paradis conçut l'idée de ramener au Canada un grand nombre de nos compatriotes émigrés au Michigan et de les établir près de Verner, petite station sur le chemin de fer du Pacifique canadien.

Le Père Paradis, dans l'accomplissement de son œuvre, a trouvé sur son chemin des obstacles redoutables, des déboires, des contradictions, des contrariétés sans fin. D'abord, ses colons sont venus plus tôt qu'il ne les attendait: l'organisation pour les recevoir n'était pas complète. Puis, les marchands de l'endroit se sont mis à exploiter les nouveaux venus d'une façon honteuse, ce qui créa un vif mécontentement.

Les mécontents ont porté de graves accusations contre le Père Paradis. On a même prétendu qu'il avait spéculé sur les provisions envoyées aux colons par la société de colonisation. Le Dispatch, qui avait d'abord donné publicité à cette accusation dans ses colonnes, se rétracta, au cours de l'article que cite le Colonisateur, dans les termes formels que voici:

« Que cette accusation est fautive, nous en avons la preuve par des lettres officielles et des documents venant du Département de l'Intérieur, d'Ottawa, que nous avons vus et lus avec attention; conséquemment, nous déclarons solennellement que cette accusation lancée contre le Père Paradis est fautive de toute pièce et faite avec le désir malicieux de faire tort à son œuvre. »

Du reste, ceux qui connaissent le Père Paradis savent que s'il y a un homme au monde qui ne cherche pas à théauriser au détriment des autres, c'est bien lui. Il peut avoir ses défauts, comme le commun des mortels, mais il n'a pas celui-là. L'argent qu'on lui confie pour ses œuvres de colonisation ne lui colle pas aux doigts, cela est certain.

D'ailleurs, la description suivante que le représentant du Dispatch fait de l'habitation du Père Paradis au milieu des colons de Verner dit assez que cet apôtre de la colonisation ne dépense pas l'argent qu'il reçoit pour se donner du luxe. Voici:

« Une marche d'un autre mille nous amena aux quartiers généraux de la colonie et nous commençâmes à chercher la résidence du grand colonisateur. Nous avions en vue une petite chapelle de douze pieds carrés environ, un petit hangar et une

construction à demi terminée, composée d'une charpente dont l'étage supérieur seulement était entouré en planches, le dessous étant vide; mais en tout cela nous ne pouvions déchiffrer une habitation.

« Nous dirigeant vers la maison d'un cultivateur voisin avant de prendre des informations, on nous avisa de monter une échelle adossée à la construction et on nous dit que nous trouverions le Père Paradis dans le grenier,—ce qui fut fait.

« Si le Père Paradis recueille une riche moisson dans l'œuvre de sa colonie, nous pouvons toujours dire qu'il n'en fait pas grand usage pour lui-même, car sa manière de vivre est loin de sentir le luxe. Sa chambre à coucher, son salon, son bureau se trouvent concentrés dans une pièce unique de 12 pieds sur 15. Il a une table, une chaise, une boîte renversée pour table de toilette et, dans un coin, son lit, sans couchette, tout simplement étendu sur le plancher; ce dernier est nu de tapis, les murailles sans plâtre ni tapisserie, ayant pour tout ornement les saillies de la charpente. »

A propos des chemins de la localité, le Dispatch dit:

« On a beaucoup parlé à propos de chemins rivaux à Verner. Les gens du village étaient désireux d'avoir un chemin amenant tout chez eux directement, tandis que le Père Paradis demandait une route principale entre les deux townships, à égale distance entre les colons des deux localités et construit en vue de besoins futurs. L'inspecteur des chemins du gouvernement condamna le chemin du Père Paradis, disant que ce chemin était impossible à construire, et le Globe, dans son numéro du 14 mai dernier, disait: « Il est très probable que le chemin du Prophète sera abandonné. »

Aujourd'hui ce chemin est fait, et ce sera l'un des meilleurs chemins du district. Le gouvernement en a construit deux milles, au coût de \$1,200, pendant que le Père Paradis en a coupé huit milles au nord et six milles au sud, ou un total de quatorze milles, au coût total de \$700, en payant les colons en provisions au prix coûtant. Le montant total d'argent reçu par le P. Paradis du gouvernement fédéral est de \$1,000. S'il a fait un bon emploi de cet argent, les travaux exécutés sont là amplement pour le dire. »

Le reporter du Dispatch a fait une enquête parmi les colons pour savoir ce qu'ils pensent de la situation. Il donne les noms de onze qu'il a interrogés et tous se déclarent satisfaits et proclament hautement que le Père Paradis a fait pour ses colons tout ce qu'il pouvait faire.

Dans son numéro du 2 novembre, le Colonisateur, commentant l'article du Dispatch qu'elle avait reproduit dans son numéro précédent, s'exprime comme suit:

« La Société de Colonisation de Montréal s'est intéressée à l'œuvre entreprise par le Père Paradis et lui a prêté toute l'aide dont elle était capable pour la raison toute simple qu'elle considère la région comprise dans le triangle isocèle formé par la rivière d'Ottawa à l'est, la ligne du Pacifique Canadien au sud et le lac Témiscamingue à l'ouest comme un des plus beaux champs d'actions offerts à son zèle et à son activité. »

« Constantement à l'avant-garde des plus intrépides colonisateurs, le Père Paradis, depuis plus de vingt ans, ne cesse de crier à ses compatriotes qu'ils peuvent acquiescer en territoire, l'un des plus beaux du Canada tout entier. Parti des bords du lac Témiscamingue, dont il a décrit les grandeurs et prédit l'avenir avec un talent de poète et d'artiste il a successivement exploré les vallées de la rivière Montréal, de la Blanche, de la Wabis, des Eturgeons, etc., où se trouvent des terres d'une fertilité merveilleuse, pour venir enfin se fixer sur les bords du lac Timagami, superbe

(Suite sur la quatrième page)



Bryson, Graham, & Cie.

LE GRAND MAGASIN DES DEPARTEMENTS POUR CETTE SEMAINE SPECIALEMENT.

Robes de nuit en flanellette Pour dames et enfants à 25 cts seulement.

Nous voulons parler de nos corps tout laine pour lames à 25 cts. Ne vous trompez pas en achetant du coton.

CALEÇONS SANS PAREILS Chaud et durable, seulement 25 cts.

CORSETS DE DAMES CORSETS DE DEMOISELLES; HABITS D'ENFANTS

Dans ces marchandises, nous vendons ce qu'il y a de mieux fait, et au plus bas prix.

Bas de laine pour dame, Bas de Cashmere pour dames, Bas de Laine pour demoiselles, Bas de Cashmere pour demoiselles, Manteaux et corolletes pour dames, NOUVEAUX JERSEYS.

BRYSON, - GRAHAM & CIE.

144, 146, 148, 150, 152 et 154 rue Sparks

THÉS et CAFÉS, 33 rue O'Connell MÉDECINES, 35 rue O'Connell

Le magasin à département Nous vendons de tout

Hôtel Jacques-Cartier Situé dans l'endroit le plus central. Hôtel dans la ville pour les hommes d'affaires. Hôtel de première classe sous tous les rapports. Thomas E. Shallow, propriétaire, 25 Place Jacques Cartier, Montréal.

RUPTURES GUÉRIES

PAR LA DR. SOUCHET HERNIA CURE CO

Bureau Principal—Ottawa

Nouveau traitement. Presque sans douleur. Pas de perte de temps. Guérison certaine ou pas de paiement. Rapide guérison et le bouclage mis de côté. Écrivez et demandez des circulaires. R. W. HILLIARD, GEO. J. MILLER, Président. Secrétaire 188 Sparks. 68 O'Connell OTTAWA

MADAME ED. WATERS

Désire informer les dames et demoiselles de Hull et des environs qu'elle donnera à l'avenir des leçons de

Peintures, Broderies, Articles de fantaisies, etc., etc.

à sa résidence, rue Principale, en face du bureau de Poste, en haut de l'imprimerie du Dispatch.

6 leçons pour \$1. Dme Ed. WATERS.

Aux Retardataires!

Nous ne vivons pas de l'air du temps, acquittez-vous donc de ce que vous nous devez. Pour rencontrer nos paiements il nous faut nécessairement compter sur ce qui nous est dû, sans quoi, que ferions-nous nous vous le demandons? Vraiment la mauvaise volonté de quelques-uns est déplorabile.

"LE SPECTATEUR"
JOURNAL BI-HEBDOMADAIRE
 Publié par la Société de publications Conservatrices
 de Montréal
ABONNEMENT
 Montréal et Québec : Un an \$2 00
 Six mois 1 00
 Trois mois 50 cts
 Toronto et Québec : Un an 1 00
 Six mois 50 cts
 Trois mois 25 cts
ANNONCES Mensuelles
 Première insertion 10 cts la ligne
 Insertions subséquentes 5 cts la ligne
 Une fois par semaine 3 cts la ligne
NAP. PAQUÉ
 Administrateur
 Bureaux et atelier No 154 rue Principale Hull, Québec
MARDI 10 DECEMBRE 1895

St-André-Avellin et Buckingham
CES ASSEMBLÉES !
Fiasco Politique

Enfin, le coup est donné ! La grande assemblée qui devait assurer l'élection de M. Bourassa a eu lieu, et M. Laurier, accompagné de son inséparable lieutenant, Tarte, a fait les honneurs de la journée, secondé par le jeune et bouillant Henri Bourassa, et les députés de Russell et du comté de Wright au fédéral, MM. Edwards et Devlin.

Il y avait passablement de monde, à St-André-Avellin, pour entendre M. Laurier, qu'on avait jamais vu dans ces parages, car personne n'ignore qu'il est orateur brillant, mais, quoiqu'en dise et pense celui qui avait organisé la démonstration, pour l'avantage de sa propre personnalité, et pour assurer son élection dans le comté de Labelle, la presque majorité des électeurs présents, avait été attirée par la curiosité et le désir bien légitime d'entendre parler de politique.

La Patrie, d'ailleurs, l'admet elle-même, en toute sincérité. Elle disait : "Le meeting était aux deux tiers conservateur."

L'on s'attendait à des déclarations importantes de la part de l'hon. M. Laurier, mais comme toujours, le chef de l'opposition s'est tenu sur les lignes de Torres Vedras qu'il semble affectionner beaucoup.

Il désire une "enquête sérieuse de toutes les circonstances de la cause. Il faut faire cette enquête parce que les faits qui sont clairs pour les catholiques ne le sont pas pour les protestants, et comme il faut absolument le concours des protestants pour régler cette question, l'enquête aura pour but, en effet, de démontrer la justice des réclamations des catholiques. Veut-il la restauration des écoles catholiques, mais ne voudrait jamais l'obtenir en faisant appel aux passions religieuses et nationales de ses compatriotes", etc.

Voilà ce qu'a énoncé M. Laurier, à St-André-Avellin et à Buckingham.

Comparons maintenant ce que disait l'hon. M. Ouimet, dans cette même paroisse de St-André-Avellin, le 18 mars dernier :

"Il y a ici des catholiques et des protestants, des anglais, des canadiens-français ; à tous nous pouvons dire que le gouvernement réglera cette question, non pas pour en faire du capital politique, mais en vertu des mêmes principes qui ont guidé le parti conservateur, principes qui nous ont été transmis par les Lafontaine, les Cartier, les Taché, les Langevin, et nos chefs dans le passé."

"Le gouvernement agira d'après le principe qui prend sa base dans le fair play britannique et qui prétend que plus une minorité est faible, plus elle a besoin de la majorité."

"Ce sont ces principes qui ont fait la force du parti conservateur par le passé, et qui prévaudront encore cette fois."

"Le plus haut tribunal de l'Empire a rendu son jugement, la loyauté qui est due à la Reine fait un devoir de s'y soumettre, et cela en toute pureté, sans violence les autres races, mais uniquement pour le principe des droits égaux pour tous."

"Le gouvernement conservateur n'a jamais eu peur de se présenter devant le peuple et de lui demander son approbation."

Ces paroles de l'hon. Ministre des Travaux Publics, diffèrent de beaucoup de celles prononcées par le chef de l'opposition. C'est que l'un est sincère, tandis que l'autre ne cherche qu'à

capter le vote populaire à l'approche des élections générales.

La session est convoquée pour le 2 janvier prochain. M. Laurier et ses amis ne l'ignorent pas ; c'est à cette session que sera soumise une loi réparatrice, le *remedial order* contre lequel s'évertuent tant les libéraux de toutes natures.

M. Laurier et ses lieutenants auraient meilleure grâce à attendre l'accomplissement des promesses ministérielles avant de condamner le gouvernement et le parti conservateur entier.

M. Bourassa, qu'on avait réservé pour le dessert, a dit "qu'il avait consenti à accepter la candidature à la demande des électeurs des deux partis politiques. Mes intérêts, dit-il, sont intimement liés à ceux des cultivateurs du comté. Il veut être le représentant de la classe agricole et travailler à obtenir pour elle la justice qui lui est refusée sous le régime actuel", etc. etc.

En réponse à cette vantardise du jeune candidat de Labelle, apposition lui une fois de plus, les paroles énergiques et pleines de sincérité, de son adversaire, M. Rémi Poulin, lors de la grande convention où il fut choisi à l'unanimité comme le porte-étendard du parti conservateur, dans le comté de Labelle :

"Je n'épargnerai rien pour faire triompher la cause que vous venez de me confier, et toute ardue que puisse paraître la lutte, elle ne m'effraye nullement, tant j'ai la certitude la défaite qui attend mon adversaire, M. Henri Bourassa !"

Donc, comme finale, les deux grandes assemblées de la semaine dernière, n'ont pas eu l'effet qu'en attendait le parti libéral. Elles ont tout au plus fait voir une fois de plus, le peu de franchise du chef de l'opposition et donne une nouvelle occasion au fameux maître Israël, de dénoncer les ministres, les juges et tous ceux qui ne partagent pas ses idées... cocasses, pour ne pas dire plus. M. Tarte de même que son nouveau chef ont une peur bleue de voir le gouvernement conservateur régler la question des écoles et leur enlever leur seule chance d'arriver au pouvoir.

Le député de l'Islet a beau se joindre au *Moniteur de Lévis* pour injurier les ministres français et Sir Adolphe Caron, en particulier, le sort de son parti est scellé. Le peuple ne retournera plus au régime néfaste inauguré par McKenzie ses menaces n'empêcheront pas les conservateurs et leurs chefs de se bien porter, et le parti ministériel de gouverner encore durant de nombreuses années avec le même succès qu'il l'a fait pendant les dix-sept dernières années.

LEGISLATURE DE QUÉBEC
Assemblée Législative

Québec, 6—A 4 heures l'Orateur prend place au fauteuil.

L'honorable M. Pelletier propose au bill intitulé "Loi concernant les associations de bienfaisance et de secours mutuels et les compagnies d'assurance mutuelle."

Ce bill oblige les compagnies étrangères à avoir un agent autorisé dont le nom serait publié dans la "Gazette Officielle", et à qui les intéressés pourraient adresser leurs réclamations. Elles devront de plus faire un dépôt entre les mains du gouvernement et une disposition de la loi les empêchera de puiser complètement les fonds de réserve. L'honorable M. Pelletier annonce qu'il proposera l'an prochain toute une loi concernant ces sociétés, basées sur la loi d'Ontario et celle du Massachusetts.

L'honorable M. Pelletier propose un bill amendement la loi concernant la pension de retraite des officiers publics. Ce bill enlève au gouvernement le droit d'accorder une pension basée sur dix années de service de plus que les employés n'en ont à leur actif.

M. Simpson propose les deux bills suivants :

"Loi amendement l'article 2024 statuts r. fondus de la province de Québec, Bill intitulé "Loi amendement l'article 824 du code municipal,

Le premier de ces bills oblige les commissaires et syndics des écoles à tenir publiquement leurs séances.

Après quelques interpellations, la Chambre continue son étude de la loi des élections jusqu'à six heures puis s'ajourne à lundi le gouvernement ayant décidé de remettre à la semaine prochaine les séances du samedi.

La Conduite de l'ex-Maire Aubry
C'EST HONTEUX

On lit dans le *Temps* de samedi :

Au mois de juin dernier, le Dr Aubry, à qui la majorité des contribuables avait confié la charge de maire de la cité de Hull, était depuis plusieurs mois sous le coup d'accusations infamantes. Ces accusations portaient atteinte à son caractère comme homme public et comme citoyen.

Défiant l'opinion, il avait jusqu'alors persisté à se cramponner à ce fauteuil de maire, qu'il avait soulevé par ses turpitudes et ses vilénies.

Un jugement d'une cour supérieure le trouva coupable d'avoir trahi le serment qu'il avait prêté, en entrant dans ses fonctions aussi honorables que responsables. Pour \$1000, le Dr Aubry s'était vendu ; il avait vendu les intérêts de la ville de Hull, qu'il avait juré de servir et de protéger.

Essayant de se cacher derrière les subtilités légales, osant même attaquer comme inconstitutionnelle, la loi qui le frappait, il en appela, de cette décision à la Cour du Banc de la Reine, à Montréal.

Cette cour, dont la juridiction est la plus élevée dans la province de Québec, vient de confirmer la sentence qui décide que le Dr Aubry est indigne d'occuper, non seulement la charge de maire de la cité de Hull, mais encore toute charge publique quelconque dans sa province, et cela pour la vie. En outre, à défaut du paiement de la pénalité imposée par la loi dans son cas, le Dr Aubry est condamné à être détenu, comme le plus vulgaire des criminels, dans cette prison de Hull, qui a été pour lui la source des exploitations financières que l'on connaît. En un mot, il est déshonoré.

Les contribuables de Hull, et surtout ses ex-collègues dans le conseil, qu'il a trahis, devraient, à bon droit, se méfier de ses avis et de son intervention. Mais que n'a pas été notre étonnement lorsque nous avons appris, que cet individu avait l'effronterie, non seulement de s'immiscer encore dans les affaires municipales de Hull, mais même de forcer les portes de la salle des délibérations du conseil, et d'oser exercer ouvertement son influence délétère sur certains de ces compères que la justice aurait dû frapper en même temps que lui. C'est à peine croyable, mais pourtant ce n'en est que trop vrai. Aux deux dernières assemblées du conseil de ville de Hull, Aubry tirait ses ficelles dans les coulisses ; à un moment donné, ne doutant de rien, il prenait place auprès de certains échivains, leur donnait des conseils désintéressés sur telle ou telle question, se trainait de fauteuil en fauteuil à la vue de l'assistance ébahie, et poussait l'audace jus qu'à vouloir adresser la parole. Et le conseil, assez peu soucieux de son honneur et de sa dignité, n'a pas ordonné à ses constables de l'expulser séance tenante.

Nous ne dirons pas qu'il n'y a qu'à Hull que pareilles choses puissent se voir. Nous avons trop de respect pour les citoyens de Hull pour entretenir un seul instant l'idée qu'un spectacle aussi humiliant pour eux, reçoit leur approbation.

Non, l'explication à donner d'un tel scandale est fort simple : Aubry est condamné déshonoré, il n'a plus rien à perdre ; conséquemment, il ne craint et il peut tout braver.

Il y a dans le conseil certaines gens qui ont encore confiance en lui, et pour cause *Qui se rassemble s'assemble*. On sait que l'échevin Boulé est sous le coup d'accusations semblables à celles qui ont entraîné la déqualification de son ami Aubry. N'empêche que cet état de chose est des plus regrettables pour la population honnête et respectable de la ville de Hull. Nous espérons sincèrement que ce scandale, qu'il est de notre devoir de dénoncer, ne nuira pas trop au crédit à la bonne réputation de la cité de Hull. Si l'ex-maire Aubry, et certains de ses complices l'ont trahi d'une façon inqualifiable, la population de Hull n'en est pas moins honnête et digne d'être respectée. Le stigmate de la honte ne doit être appliqué qu'au front des coupables.

Nous en avons assez dit sur ce sujet pour aujourd'hui. Nous avons confiance que les membres honnêtes du conseil de ville de Hull, sauront à l'avenir se faire respecter et ne souffriront plus au sein de leurs délibérations cet individu taré qui a nom Edmond Stanislas Aubry.

ACTUALITÉS

Le juge Murphy de San Francisco a rejeté la motion demandant un nouveau procès dans l'affaire de Théodore Durant, accusé du meurtre de Blanche Lamont.

Montréal compte aujourd'hui 800 fils du Céléste Empire et 200 officines où ils exercent le métier de blanchisseurs.

La campagne du "Globe"

Pendant que les journaux libéraux canadiens-français de la province de Québec menacent le gouvernement de toutes les foudres de l'électorat aux élections prochaines, s'il ne rend pas aux catholiques de Manitoba leurs écoles séparées, le *Globe*, la sentinelle avancée du parti libéral dans l'Ontario, le journal sur lequel M. Laurier et ses amis comptent le plus pour capter le vote populaire dans la province anglaise, continue sa campagne énergique en faveur des droits provinciaux et contre toute intervention de la part des autorités fédérales dans les affaires scolaires de Manitoba.

Avec M. Laurier il demande à grands cris une enquête.

Le *Globe* admet que le gouvernement a bien strictement le droit de demander à M. Greenway de se soumettre au jugement du conseil Privé, mais ce droit, il ne doit pas l'exercer.

On arriverait bien vite à un règlement, paraît-il, en faisant une nouvelle enquête.

Le *Globe* est logique dans sa lutte contre toute intervention, car de tout temps, il a prêché cette doctrine anticonstitutionnelle, mais ce n'est que depuis la tournée électorale du chef de l'opposition dans l'Ontario qu'il a découvert qu'une nouvelle enquête était nécessaire.

Une enquête est nécessaire aux libéraux, sans doute, afin de leur permettre de gagner du temps et d'arriver aux élections sans que cette question soit réglée, mais elle est inutile, absurde et contraire aux intérêts de la minorité manitobaine et du Dominion tout entier.

Inutile et absurde, parce qu'elle ne mettra au jour aucun fait qui n'ait déjà été prouvé devant les tribunaux ; contraire aux intérêts généraux, parce qu'il est temps que cette question soit réglée et qu'elle sorte du domaine politique, car elle a été trop longtemps une cause de conflits sérieux entre les deux grandes races qui habitent la Confédération.

Le *Globe* termine par les lignes suivantes un nouvel article sur cette question :

"Que les ministres fussent obligés de prendre une décision dans un sens ou dans un autre, nous l'accordons volontiers ; et nous ne contestons pas que la question fut difficile et délicate, mais si nous reconnaissons cela et que nous restons dans le doute sur la conduite qu'ils doivent tenir, pourquoi n'acceptent-ils pas la recommandation de la Législature manitobaine à l'effet d'instituer une commission chargée de s'enquérir des faits ? Il y a un moyen de faire disparaître la question du domaine de la politique fédérale et d'ouvrir la voie à un arrangement honorable et satisfaisant. A quoi bon exprimer le désir de négocier avec le Manitoba, lorsqu'en même temps on ignore la recommandation si sensée faite par le même Manitoba il y a plusieurs mois ? Il semble que le gouvernement, conscient du fait qu'il ne peut mettre à exécution, l'ordonnance remédiate est résolu de faire semblant de la maintenir. Cette fallacieuse mesure a été prise précipitamment alors qu'on se croyait à la veille d'une élection, et maintenant, par orgueil et par obstination, le gouvernement refuse de la retirer et de faire quoi que ce soit qui pourrait être interprété comme une admission qu'il a commis un erreur.

Voilà pourquoi nous aurons une sixième session, voilà pourquoi les électeurs d'Ontario-Nord seront requis de voter dans les ténèbres, la coercition ; voilà encore pourquoi on va demander à un parlement dont les jours sont presque comptés, de voter quelque acte grossier et maladroît de législation coercitive qui, au dire du *Star* de Montréal, va jeter le Manitoba dans le chaos, et pourrait tenir la province et le Dominion dans un état de fermentation pendant plusieurs années. Aucun conservateur, ni aucun libéral ne serait excusable de voter en faveur d'une aussi stupide façon d'agir. S'il ne sait par quel moyen soutenir le principe des droits provinciaux en son intégralité, il peut du moins aider à empêcher le mal que peut produire une législation faite dans les ténèbres. M. Laurier, le Dr Grant, la législature du Manitoba, tous recommandant une nouvelle investigation des faits. Cela ne vaut-il pas mieux qu'une coercition aveugle et stupide ?

L'Événement.

Alexandre Dumas laisse une fortune de trois millions de francs.

L'Age des journaux

Les plus vieux journaux d'Ontario avec les dates de leur fondation :

Kingston, News 1810
 Ottawa, Citizen 1846
 Perth, Courier 1834
 Picton, Gazette 1836
 Port Hope, Guide 1831
 St. Catherine's Journal 1826
 Toronto, Globe 1844
 Toronto, Christian Guardian 1829
 Belleville, Intelligencer 1833
 Belleville, Chronicle 1833
 Brantford, Courier 1839
 Brockville, Recorder 1820
 Cobourg, Sentinel-Star 1828
 Kingston, British Whig 1834

Un bedeau de Cathédrale

M. Tarte faisait jadis la leçon à Monseigneur Taché. Il reconnaît la besogne au profit de son successeur, qu'il avertit de se bien tenir.

Nous avons déjà l'histoire du bedeau voulant en remonter à son curé M. Tarte vise plus haut ; il veut en remonter aux évêques. C'est un bedeau de cathédrale.

Maladie très grave d'un jeune garçon
Les cruelles souffrances qu'il endura
Sa Guérison Merveilleuse

Extrait d'un journal de Québec :

"Quoique nous eussions dû rapporter il y a quelque temps, ce qui fait le sujet de notre présent article, nous ne croyons pas être trop tard pour annoncer à nos lecteurs la merveilleuse guérison du jeune enfant de notre ami M. F. X. Lamarre, pilote, de St-Vallier. Ce qui nous fait d'autant plus plaisir, c'est que cette guérison a été obtenue, après un traitement rationnel, par la puissance curative du Vin à la Créosote de Hêtre du Dr Ed. Morin, dont les propriétaires sont Dr Ed. Morin & Cie pharmaciens en gros, 48 rue St Pierre, Québec.

C'est aujourd'hui un fait admis par tout le monde que, dans les toux négligées, les bronchites chroniques ou aiguës, l'asthme, les crachements de sang, l'extinction de la voix, et même dans les premières phases de la phthisie, si le Vin à la Créosote de Hêtre du Dr Ed. Morin, est employé suivant les directions, il guérira toujours. Et pour prouver de nouveau cette admission, nous rapportons le cas cité plus haut.

Le jeune garçon de M. Lamarre était malade depuis quelque temps, et quoiqu'il reçut tous les soins nécessaires, sa maladie augmentait rapidement son malade était très accentué et il ressentait des douleurs dans les côtes.

Il dormait peu la nuit et les sueurs froides l'affaiblissaient beaucoup. Il mangeait peu, et la nourriture qu'il prenait ne digérait que difficilement ; il y avait amaigrissement et perte de force ; tout son système était ébranlé. Il n'y avait plus de doute possible, une bronchite aiguë était déclarée, et ses ravages étaient visibles pour tous ceux qui voyaient l'enfant. Les jours s'écoulaient, la maladie prenait un caractère alarmant. Un médecin constata un affaiblissement du murmure respiratoire. Il est bien vrai que la bronchite simple peut quelquefois présenter des caractères et des signes semblables, mais cette similitude n'est pas de longue durée.

Il fallait promptement arrêter la marche de cette bronchite pour sauver un être humain de la terrible éliminatrice, la phthisie. On employa des bons remèdes recommandés spécialement contre les bronchites, mais ils ne donnaient même pas de soulagement. C'était à désespérer pour la famille, et elle avait toute raison en voyant l'état alarmant dans lequel était le cher garçon. Heureusement qu'on eut connaissance par les journaux des bienfaits que faisaient tous les jours le Vin à la Créosote de Hêtre du Dr Ed. Morin, dans les bronchites et les premières phases de la consommation. M. Lamarre s'en procura de suite et il fit suivre un traitement à son fils avec ce remède. Dans les premières doses, un changement remarquable fut visible ; la toux était moins violente et l'expectoration se faisait plus facilement. Après quelques jours de soins assidus, il y avait une grande amélioration chez le jeune garçon, il prenait des forces l'appétit revenait graduellement, les douleurs disparaissaient, il dormait mieux, et il digérait plus facilement ; tous des signes certains de sa prochaine guérison. Le traitement fut continué pendant plusieurs jours encore pour obtenir une guérison radicale. Tous les résultats désirés furent obtenus Aujourd'hui le jeune garçon de M. Lamarre est bien portant.

Que tous les intéressés fassent usage du Vin à la Créosote de Hêtre du Dr Ed. Morin pour obtenir leur guérison Des milliers de consommateurs se guérissent tous les ans avec ce remède.

AVIS

AVIS est donné par le présent que la Compagnie de chemin de fer Pontiac et Jonction du Pacifique s'adresse au Parlement du Canada, à sa prochaine session, afin d'obtenir un acte renouvelant son pouvoir de prolonger sa voie ferrée jusqu'à Pembroke et de construire sur la rivière Outaouais les ponts nécessaires à cet effet ; aussi renouvelant ses pouvoirs ou prolongeant son délai pour construire sa voie ferrée jusqu'au Sault Ste Marie et jusqu'à Mattawa ; aussi l'autorisant à se fusionner ou faire des arrangements de circulation avec toute autre compagnie de chemin de fer ; vendre ou louer ses privilèges, chemin de fer, et autres travaux à toute autre compagnie de chemin de fer, ou acheter ou base les privilèges, chemin de fer et autres travaux de toutes autres compagnies de chemin de fer ; aussi de prolonger le délai fixé pour la construction par la compagnie d'un pont sur la dite rivière à la cité d'Ottawa ; et pour d'autres fins.

H. L. MALTBY,
 Secrétaire de la Compagnie de chemin de fer Pontiac et Jonction du Pacifique.
 Daté le 3 décembre 1895.

LE - SAMEDI

Journal Hebdomadaire
 Illustré, Humoristique, Littéraire et Social.
20 Pages de Matière à lire
 4 Pages de Musique inédite, chaque semaine—Chronique des Modes, par "François"—Littérature—Poésies—Bons-mots—CRIME-ORGETTES, par Louis Letang—Devinettes—Problèmes d'Échecs et Jeux d'Esprit avec prime, spéciales.

CASSE-TÊTE CHINOIS,—avec primes, espèces, de \$2.50, chaque semaine.

Un numéro spécimen adressé franco sur demande.

En Vente dans tous les Depots de Journaux.

ABONNEMENT :
Un An, \$2.50 ; Six Mois, \$1.25
 (Strictement payable d'avance.)

POIRIER, BESSETTE & Cie
 516 RUE CRAIG, MONTRÉAL.

La Vigueur rendue aux Hommes



La faiblesse chez les jeunes ou les vieux peut être guérie radicalement et la maladie rendue à un état florissant de santé. Les personnes souffrant de

VARICOCELE
DÉBILITÉ : NERVEUSE
PERTES NOCTURNES.

Et autres maladies du genre, devraient être traitées par un conseil. J'ai étudié durant plusieurs années le sujet de la faiblesse chez les hommes ; le fait est que je souffrais moi-même. Trop timide pour m'adresser à de vieux médecins recommandables, je fis l'étude moi-même de ma maladie, et je fis assez heureux pour découvrir un remède simple mais très efficace et remarquable dans son application et qui me guérit complètement, chargeant de tout au tout : d'homme robuste je devins bientôt dans toute ma force naturelle et ma taille s'accrut proportionnellement !

Je désire que tout homme, jeune ou vieux, se renseigne à ce sujet. Je prends un intérêt personnel dans tous ces cas, et personne ne devrait hésiter à m'écrire, étant assuré que toute communication est strictement confidentielle. J'envoie la recette de ce remède absolument gratis. Ne négligez pas, mais écrivez-moi de suite ; vous recevrez le jour où vous m'avez écrit. Adressez, en incluant un timbre poste à

THOMAS SLATER, boîte 1464
 Expéditeur du fameux céleri de Kalamazoo,
 KALAMAZOO, MICH.

P. I. BAZIN,
BANQUIER

Agent d'Assurance et Courtier Général

S'occupe spécialement de règlements d'affaires de Faillites

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers, pour effectuer les commissions.

S'occupe aussi d'administration et de règlements de successions et de placements d'argent, etc., etc.

Adresse :
 13 RUE ELGIN, ou 216 RUE PRINCIPALE,
 Ottawa, Ont. Hull, P. Q.

Geo. Bailey
 MANUFACTURIER DE
 Serrures de toutes sortes, Réparages exécutés à court délai.
 34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

Notre Grenier de l'Ouest

La production de blé dans la province des prairies a dépassé cette année, les espérances de l'été. Le bulletin du gouvernement local, publié en août dernier, estimait la récolte de blé à 29,539,819 minots, celle d'avoine à 21,887,416 minots et celle de l'orge à 5,507,310 minots. Un bulletin, préparé par l'Association des Banquiers, démontre que les estimés du gouvernement Greenway sont au-dessous de 10,000,000 de minots de la quantité de grains produits.

La récolte de blé a donné 33,843,392 minots ou 30 minots de l'acre, celle de l'avoine 25,885,989 minots, ou 53 minots de l'acre, celle de l'orge 5,993,547 minots ou près de 40 minots de l'acre.

Les estimés du gouvernement sont dépassés par près de 10,000,000 de minots en y incluant les récoltes de pois et de graines de lin.

Manitoba à 25,000 cultivateurs, ce qui donne pour chacun d'eux une moyenne de 2,300 minots. Cette récolte énorme jointe aux autres produits du sol, à l'industrie laitière et à l'élevage du bétail prouvent amplement que les habitants de cette jeune province sont dans le chemin de la prospérité.

Le prix du blé dur No 1, à Winnipeg, est de 39 à 40 centins le minot. Le blé dur No. 2 vaut 37 à 38 centins.

LORD ABERDEEN

Lord Aberdeen, gouverneur général du Canada, possède dans le district de l'Okanaga, Colombie Anglaise, un ranch et une ferme d'une étendue de 15,000 acres ou de plus de vingt-trois mille carrés. Cinq milles arpents sont à la charrue, et le reste est en pâturage. Le prix d'achat et les frais d'améliorations de cette immense ferme s'élèvent à \$350,000. Sur la propriété, il y a actuellement six cents bêtes à cornes, cent chevaux, etc. On sait que lord Aberdeen est l'un des plus riches seigneurs d'Angleterre, possédant un revenu de \$400,000 par année.

LE CONGRÈS AMÉRICAIN

Les chambres américaines se sont réunies, lundi, à Washington, pour la session législative, dont la constitution fixe l'ouverture le premier lundi du mois de décembre, chaque année. La durée d'un congrès n'est que de deux ans. Celui qui commence actuellement ses travaux est le cinquante-quatrième depuis l'organisation définitive de la République.

Cette session du congrès américain promet d'être bien importante. Elle empruntera son intérêt historique à diverses causes, mais surtout à la situation commerciale et industrielle de nos voisins, au retour de la majorité républicaine aux affaires, et au conflit inévitable qui en résultera entre M. Cleveland et ses adversaires.

Le 53e Congrès des Etats Unis se composait de 219 démocrates, 126 républicains et 11 populistes; le 54e, qui s'est ouvert lundi, comprend 107 démocrates, 239 républicains et 10 populistes. La pluralité démocratique de l'an dernier était de 93; la pluralité républicaine de cette année sera de 132.

CONFÉRENCE-COMÉDIE

Tel sera la soirée du lundi 16 décembre courant, à la salle de l'Eglise du Sacré-Cœur d'Ottawa.

Le Rev. P. Gohiet, dont on connaît le talent de conférencier nous parlera de Pasteur le grand Pasteur dont toute l'Europe regrette la perte; C'est dire que le sujet choisi sera traité de main de maître.

Après un entr'acte musical, des amateurs habitués aux feux de la rampe donneront la décapilante comédie de Labiche, *La Grammaire*, qui promet de l'hilarité pour tous. L'interprétation de ce petit chef d'œuvre du grand dramaturge, si l'on en juge d'après les répétitions, sera enlevée, de sorte que le public en aura pour son argent et n'aura pas lieu de regretter le temps passé dans la jolie salle de l'Eglise du Sacré-Cœur. La conférence à elle seule, d'ailleurs, ne manquera pas d'intéresser à un haut point l'auditoire qui encouragera cette soirée, dont les profits sont destinés à parachever le paiement du superbe instrument qui orne le jubé du superbe temple des paroissiens du Sacré-Cœur.

A lundi, le 16 courant!

LIBELLE

Richard White, de la *Gazette* de Montréal poursuit le *Cultivateur* pour une somme de \$190 en libelle. On est plus exigeant à Hull. On y va pas à moins de \$5000.

L'IMMACULEE CONCEPTION

A L'EGLISE NOTRE DAME

La fête de l'Immaculée Conception patronne des RR. PP. Oblats M. I., a été célébrée cette année avec beaucoup d'éclat.

Le chœur de l'église sous la direction de M. P. H. Durocher, maître de chapelle, a chanté une jolie messe en musique.

Les solistes ont été MM. P. D. Vermette, E. Parent, W. Ardoin, S. Sanchez et Mesdames Paquin, Carrière, Paquet, Malo et Ardouin.

Le Rév. Père Laporte, supérieur de la Communauté des Oblats à Maniwaki a officié à la grand'messe, assisté de diacre et sous-diacre.

Le sermon de circonstance a été donné par le Rev. Père Legault.

L'église était revêtue de ses plus riches parures, entr'autres deux jolies bannières récemment arrivées de Paris, France placées à chaque côté de la statue de la Très-Sainte Vierge au maître autel.

Aux vêpres et à la cérémonie du soir l'illumination était brillante et tout à fait imposante.

L'orgue était tenue par Madame S. Simon et sa demoiselle.

LE PERE PARADIS

VERNER, Out., 9 déc.—Nien n'est plus mensonger que certaines dépêches du 18 et du 29 novembre dernier, publiées dans les journaux disant que le Père Paradis, missionnaire colonisateur était en difficulté avec son évêque, relativement à la construction d'une église et qu'il avait déserté sa cure.

Le Père Paradis est dans les meilleurs termes possibles avec son ordinaire et continue au milieu de ses ouailles son œuvre patriotique. La colonie est heureuse et à l'abri de la misère. La dernière récolte a été bonne et avant la fin de janvier un moulin à farine sera mis en opération pour répondre aux besoins de tous. On erigera aussi une scierie.

Nous prions nos lecteurs de lire l'article intitulé: L'œuvre du Père Paradis sur notre première page.

UNE REVOLUTION

LE PRINCIPAL JOURNAL HEBDOMADAIRE DE LA MÉTROPOLE RÉDUIT SON PRIX DE MOITIÉ

Les éditeurs du *Montréal Gazette* sont entrés dans une nouvelle sphère par la publication de journaux hebdomadaires. Le prix de l'édition hebdomadaire de la *Gazette* a été réduit à 50 cents par année.

La *Gazette hebdomadaire*, est un grand journal à huit pages, bien imprimé, bien écrit et en outre des nouvelles qu'il contient, on y trouve des faits spéciaux qui en font un superbe journal de famille.

Aux dames il donne une page spécialement illustrée, qui a trait aux changements dans les modes et autres matières intéressantes pour le beau sexe.

Il y a aussi un département littéraire pour lequel les éditeurs se sont acquis les services de quelques uns des meilleurs écrivains de langue anglaise. Le nouveau roman qui doit paraître prochainement, est dû à la plume de Sir Walter Besant, président du *British Authors' Society* l'auteur de plusieurs romans remarquables.

Les marchés, spécialement ceux du produit de la laiterie, sont publiés au complet dans l'édition hebdomadaire de la *Gazette*.

Elle donne toutes les nouvelles de la semaine, et par ce fait, ses lecteurs sont tenus au courant de tous les événements d'une importance quelconque.

Quand à souscrire à un bon journal de famille, on ne peut faire mieux que d'envoyer 50 cents à la *Gazette Printing Company* Montréal, pour journal hebdomadaire supérieur.

LE PROCÈS DEMERS

C'est hier matin que devait commencer à Montréal le nouveau procès de Napoléon Demers.

Quoique la loi veuille que les débats soient recommandés tels que la première fois, un grand nombre de témoins ont été mis de côté comme n'ayant absolument rien à faire dans l'affaire.

Nous croyons savoir que la couronne n'a rien trouvé contre Demers depuis le mois de septembre, tandis que, au contraire, la défense a fait un grand pas.

Le transport du blé des fermes du Manitoba aux éleveurs placés le long de la ligne du Pacifique se continue. Du premier au vingt-sept novembre dernier, 1,570,000 minots ont été reçus.

EXPLOSION

La fabrique de dynamite située près de Hull a été détruite complètement par une explosion vers cinq heures, samedi soir. L'un des ouvriers, du nom de Reynolds qui a voulu étouffer les flammes, est mort des suites de blessures reçues. Cet ouvrier voyant qu'il ne pouvait éteindre le feu et prévoyant l'explosion qui allait s'en suivre partit en courant, mais il fut atteint dans sa course par des débris de la bâtisse malgré les soins empressés du Dr S. P. Cooke. C'est la troisième fois qu'un accident du même genre arrive à cette manufacture.

Il avait plusieurs centaines de livres de nitroglycérine emmagasinées.

Un procès conteux

Il en a coûté \$78,000 pour sauver les frères Hyams de l'échafaud.

C'est un plus jeune frère qui a payé. Celui-ci, en outre, déposé \$15,000 pour sauver ses aînés de la nouvelle accusation portée contre eux.

Les compagnies d'assurances se sont piquées au jeu et ont offert au gouvernement de payer tous les frais qu'il pourrait encourir en poursuivant ceux qui assurent les gens pour les tuer ensuite et toucher le prix d'assurance.

NECROLOGIE

La mort vient d'enlever à l'affection de sa famille, William Laberge, âgé de 27 ans et 3 mois, fils de M. Onézime Laberge, hôtelier de la rue Principale.

Après plusieurs mois de cette terrible maladie, la consommation, soufferte avec la résignation d'un vrai chrétien, il est mort à 6.30 lundi soir.

Le défunt était bien connu et estimé de tous ceux avec qui il avait eu des relations.

Les funérailles auront lieu jeudi matin à 8 heures. Le convoi funèbre quittera la demeure de son père, rue Principale, à 7.45 hrs., pour se rendre à l'église paroissiale et de là au lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Nos condoléances à la famille.

UNE GERBE DE PENSÉES

Qui traite son fils délicatement l'embarque sur un vaisseau fragile.

Si vous promettez quelque chose pour demain, faites-le aujourd'hui.

Peu parler et faire beaucoup est le partage des âmes droites.

Il n'est point de récompense sans victoire, ni de victoire sans combat!

Le vieillard est un homme qui a diné et qui regarde les autres manger.

Le droit de commander a ses limites, comme le devoir d'obéir a les siennes.

En affection comme en diplomatie, l'essentiel est d'entendre ce qu'on ne dit pas.

Dieu a aussi ses ruses terribles qui sont de laisser réussir les ruses ourdies par les méchants.

Un véritable ami aime en tout temps, et c'est dans l'adversité qu'un frère se fait connaître.

Se servir de l'esprit des autres à propos, c'est prouver que l'on a beaucoup d'esprit soi-même.

Chaque fois qu'une occasion se présente de juger la conduite d'autrui, faisons d'abord un examen sur nous-mêmes.

PASQUIN.

POUR LES FETES

ETRENNES! ETRENNES!

Venant d'arriver un beau choix de présents pour Noël et du nouvel an.

Jouets pour enfants, Bijouteries et Argenteries, cartes de fantaisies et de luxe, articles de piété une spécialité.

PRIX MODÉRÉS.

A LA LIBRAIRIE STE-ANNE,

RUE PRINCIPALE.

SUCCESSALE, RUE INKERMAN.

ELEONORE SEGUN

—Le club de raquettes *Le National*, se réunira ce soir à la salle Corbeil, rue Albert, à 8 hrs. Tous les membres sont priés de s'y rendre en costumes et avec raquettes.

Par ordre.

JOS. LARUE,

Président.



James E. Nicholson.

Presque Incroyable

Mr. Jas. E. Nicholson, Florencenceville, N. B., se débat pendant sept longues années avec

UN CANCER à la LÈVRE,

ET EST GUÉRI PAR LA

SALSEPAREILLE

d'AYER.

Mr. Nicholson dit: "J'ai consulté des docteurs qui m'ont ordonné toutes sortes de choses, mais sans résultat; le cancer commença à

Ronger les Chairs,

et à s'étendre jusqu'au menton; et j'ai souffert le martyre pendant sept longues années. A la fin, je me décidai à prendre de la Salsepareille d'Ayer. Au bout d'une semaine ou deux j'ai remarqué une

Amélioration Sensible.

Encouragé par ce résultat, j'ai continué et un mois après la plaie sous le menton commença à se guérir. Trois mois plus tard, la lèvre commença à se guérir et, après avoir pris de la Salsepareille d'Ayer pendant six mois, la dernière trace du cancer avait disparu."

La Salsepareille d'Ayer

Seule Admise à l'Exposition Colombienne.

Les Fétules d'Ayer régulent les Intestins.

NOTES DE HULL

—Pour avoir droit de vote aux élections municipales, il faudra avoir payé ses taxes le 14 décembre.

—La briqueterie de la compagnie C. B. Wright, à Hull, a été vendue aux frères Farley Arthur, Walter et Thomas. La propriété en question est éloignée d'Ottawa de trois milles. Le prix payé est \$20,000.

Les Scrofules, cette infection du système si redoutée, trouvent dans la Salsepareille d'Ayer une guérison radicale.

—Les citoyens d'Aylmer auront la lumière électrique. Le règlement pour l'installation de quarante cinq lampes électriques par les rues de la ville qui a été soumis au peuple a été voté à une majorité de 74 à 4.

L'hôtel Jacques Cartier de Montréal a changé de nom en celui de Hotel Victoria. Rien n'a été changé dans le personnel. M. Thomas E. Shallow est le propriétaire si avantageusement connu du public canadien et des Etats-Unis. Voir l'annonce dans une autre colonne.

—M. David Thibaudeau, ci-devant de Hull, et résidant depuis plusieurs années à Marquette, Michigan est mort samedi dernier. Son corps a été ramené à Hull, hier. Les funérailles ont eu lieu ce matin. Il était âgé de 37 ans et marié depuis quelques années seulement.

Si les affections de vos poumons ont une origine scrofuleuse, la Salsepareille d'Ayer vous fera plus de bien que toute autre médecine.

—Les échevins sortant de charge, cette année dans les six quartiers de la ville sont comme suit:

Quartier No. 1, M. Jos. Wright. Quartier No. 2, M. E. C. Graham, et C. Poirier.

Quartier No. 3, M. T. P. Sabourin. Quartier No. 3a, M. Laurin.

Quartier No. 4, M. Thos. Boul. Quartier No. 5, M. P. Brisebois.

M. l'échevin Jos. N. Fortin, a été élu président de l'élection.

Le public devra tenir compte des échevins qui ont secondé l'ex-maire Aubry, banni du conseil par la justice.

Ils devront subir le même sort s'ils osent se présenter de nouveau.

Corsets pour les femmes grasses, faits à ordres, durable et fini parfait chez AUKROYD, 132 rue Sparks, Ottawa.

—Son Honneur le juge Malhiot a rendu jugement samedi matin en cour Supérieure dans la cause de Gareau vs E. B. Eddy & Co., pour l'inexécution d'un contrat. La défense en droit présentée par M. Eddy a été renvoyée ainsi que la réponse en droit du demandeur.

La réclamation de M. J. Abbott, d'Ottawa, demandant \$500 de dommages à la compagnie du chemin de fer Pontiac pour la perte d'un cheval dans le canton de Hartley a été renvoyée.

CADEAUX! CADEAUX!

ETRENNES! ETRENNES! ETRENNES!

Toujours à la même place, Nos. 110-112, rue Principale, Hull.

A partir du 30 NOVEMBRE, pour tout achat au comptant, je donnerai les plus beaux cadeaux qui se sont jamais donnés à Hull, donc une visite S. V. P., l'assortiment est complet dans toutes les lignes, mes prix sont les plus bas. Mon assortiment est beaucoup plus considérable, donc plus de choix, plus de satisfaction, plus d'avantage et un beau cadeau pour toute vente au-dessus de \$1.00, venez voir nos vitrines les cadeaux y seront installés.

ARGENT COMPTANT, UN SEUL PRIX.

Conservez vos factures et venez chercher vos cadeaux AU MAGASIN DU SOLEIL

F. X. MARTIN,

No. 110-112 Rue Principale, Hull, Qué.

Une Montre en Or solide (Gold filled) pour \$7.50

Voulez-vous un bargain? Voulez-vous vous procurer la meilleure montre qui ne vous a jamais été offerte à ce prix? Ne craignez pas de dire oui! Envoyez-nous cette carte avec votre nom et adresse, demandant laquelle des montres vous voulez vous procurer une

Montre de Dame ou pour Monsieur ouverte ou avec couvercle (Ladies open or Hunting Case Watch)

et nous vous enverrons la plus belle montre qui n'a jamais été offerte à un aussi bas prix. Cette Montre est de 14 Karat (Gold Filled) et contient un joli et bon mouvement (Ni Kle American Movement) et garantie pour 15 ans. La montre est parfaite et bien régulière. Tenez bien le temps. Elle ressemble à une montre de \$50.

Examinez-la au bureau de l'Express et si elle est telle que représentée, et que vous croyiez avoir un bargain, alors payez les frais de l'Express à l'agent (\$7.50 prix du gros) et les frais de transport de la montre.

Si vous ne l'aimez pas, ne prenez pas. Nous sommes confiants dans un prompt commerce, ventes nombreuses et petits profits. Nous ne vendons que des bonnes et belles montres seulement. Pas de fausses montres.

Adressez à

The UNIVERSAL WATCH & JEWELRY Mfg Co.

Dept. 26, 508 Schiller Theatre, Chicago

Le demandeur prétend qu'il a mis son cheval en pacage sur le lot d'un certain McLean et que la clôture qui est censée d'être tenue en bon état par la compagnie était défectueuse lorsque l'accident est arrivé.

La preuve a été établie que la clôture était solide comme le recommande l'acte des chemins de fer que la compagnie n'est nullement à blâmer.

CHEMIN DE FER JUNCTION "PONTIAC PACIFIQUE"

AVIS est par le présent donné qu'en vertu de l'acte 45, Vict., ch., 57, des Statuts de Québec, une assemblée générale des actionnaires de la compagnie du chemin de fer Junction "Pontiac Pacifique", sera tenue au bureau de la Compagnie, Chambre No 12, No 162 rue St Jacques, Montréal, P. Q., MERCREDI, le HUITIÈME jour de janvier 1895, à TROIS hrs. p. m., pour l'élection d'un bureau de direction pour l'année 1895 et pour affaires générales.

H. LASSLY MALTYBY,

Secrétaire trésorier.

Décembre 1895.

ÊTES-VOUS FAIBLE?

Si oui.—Je vous expédierai la recette (adressez gratis) d'un remède fort simple qui a guéri des abuts de jeunesse et excès dans l'âge mûr. Ce remède est sûr pour la guérison des affections nerveuses, pertes nocturnes, malades des organes sexuels, etc., chez les jeunes et les vieux. Envoyez aujourd'hui, et envoyez en timbre. Adressez

Thomas Slater,

Kalamazoo, Mich.

AVIS

Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de Hull, désire faire connaître à ses nombreux clients de Hull et d'Ottawa, que son bureau professionnel sera à l'avenir au No. 108, rue Kent, coin de la rue Queen. Ouvert le jour et la nuit.

S. P. COOKE, M. D.

Téléphone 1081

PROVINCE DE QUÉBEC) DISTRICT DE PONTIAC

COUR SUPÉRIEURE.—BRYSON.

CLARISSE VANVALKENBERG, veuve de feu GEORGES ALEXANDRE PURVIS, en son vivant médecin et chirurgien du village du Portage du Fort, dans le comté de Pontiac, dit district, et WALTER RIMER, du village de Bryson, district de Pontiac, Régistrateur, tous deux, en leur qualité d'exécuteurs testamentaires du dit feu G. A. PURVIS.

Demandeurs Esqualité.

vs.

BRIDGET KELLY, veuve de feu JAMES DOLLIHAN, en son vivant, cultivateur du canton de Litchfield, dans le district de Pontiac, et WILLIAM KENNY DOLLIHAN, cultivateur du dit canton de Litchfield, DANIEL DOLLIHAN, ci-devant du dit canton de Litchfield, mais maintenant absent de la province de Québec, JOHN DOLLIHAN, cultivateur du dit canton, BRIDGET DOLLIHAN, fille majeure et usant de ses droits, de la cité d'Ottawa, dans la province d'Ontario, ROSANNA DOLLIHAN, du dit canton de Litchfield, épouse de JOHN O'CONNOR, journalier du même lieu, et le dit JOHN O'CONNOR, à l'effet d'autoriser sa dite épouse à ester en justice aux fins des présentes, et MARY DOLLIHAN, du susdit canton de Litchfield dans le susdit district de Pontiac, épouse de PATRICK KAVANACH, cultivateur du même lieu, et le dit PATRICK KAVANACH à l'effet d'autoriser sa dite épouse à ester en justice, aux fins des présentes, tous héritiers de feu JAMES DOLLIHAN.

Défens. urs.

Il est ordonné au défendeur, DANIEL DOLLIHAN, de comparaître dans les deux mois.

C. BARSALOU, Protonotaire de la Cour Supérieure.

BRYSON, 3 décembre 1895.

CARRIER, LAINE & CO — LEVIS, P. Q.



Poêle double, St. George, 30 et 36 de feu. — AUSSI — Ustensiles de cuisine en fonte de tout genre spécialement les "Chaudières de Camp," "Canards," "Chaudières à sucre," etc.

Manufacturiers d'engins, Bouilloires et Machineries.

CARTES PROFESSIONNELLES.

- C. B. MAJOR,**
AVOCAT.
Bico Dorion, Rue Principale.
- HENRY AYLEN,**
AVOCAT.
N. 62 rue Principale, Bico - Hull.
- J. M. McDOUGALL, C. R.**
AVOCAT.
En face du Palais de Justice, 224 Rue Principale Hull.
- GEO. C. WRIGHT,**
Avocat, Procureur, etc.
Ci-devant de Robson, Champagne & Wright.
No 2 Rue Principale, Hull.
- H. A. GOYETTE,**
AVOCAT
No. 191 rue Principale, Hull.
- A. E. LUSSIER, B. A.**
Avocat, Procureur, Notaire, etc.
Bureaux: 969 Rue Sussex, coin de la Rue Rideau, Ottawa.
Argent à prêter.
- H. CHATELAIN,**
AVOCAT.
262 Rue Sussex, Ottawa.
Argent à prêter à des conditions avantageuses.
- P. T. DESJARDINS,**
NOTAIRE
Secrétaire-Trésorier du Conseil du Comté
148 rue Principale, Hull.
- N. TETREAU,**
NOTAIRE.
183 Rue Principale, Hull.
- DR. G. NEIL, M.D.**
126 Rue Principale, Hull.
Consultation à toutes heures.
- GEORGE COX,**
GRAVEUR — GRAPHE
No. 35 RUE METCALFE, OTTAWA.
- JOS. BOURQUE**
ENTREPRENEUR
Edifices Publics, Eglises, Couvents, Collèges, une spécialité.
RUE ALMA, HULL, QUE.
- Viau et Lachance**
ENTREPRENEURS
HULL, QUE.
- Ecurie de Louage**
No. 191 rue Principale, (près de l'église Anglaise)
Chevaux et voitures à louer de première classe.
EDMOND MOQUIN, Prop.
- F. GOUGEON,**
ENTREPRENEUR
Edifices Publics, Résidences privées
No. 159 RUE ALBERT, Hull.
- F. X. FILTEAU**
Le Doyen des photographes de Hull. La maison artistique par excellence. Positivement le plus en état de satisfaire les goûts les plus difficiles dans l'art photographique. Ouvrage exécuté et à la prix.
No. 118 RUE PRINCIPALE.

BUREAU DE POSTE DE HULL.

Arrivée et Départ des Malles

ARRIVÉE	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
OTTAWA.....	7 15	10 50		
C.P.R.....			2 00	1 00
OTTAWA.....			2 00	5 30
OTTAWA.....			2 20	

DÉPART	A.M.	A.M.	P.M.	P.M.
Pour Montréal et tous es points de l'Est par le C.P.R.	8 20			
Pour Ottawa.....	1 00	12 30	3 30	
Pour Aylmer.....			6 45	5 30
			4 55	

CHEMIN DE FER OTTAWA & GATINEAU

A partir du 1er Octobre, 1895, les trains circuleront comme suit:

No 1 Ex-Dp Ottawa 5 30 p. m. Ar Gracfield 8.40 p. m. Ar Ottawa 9.00 a. m.

No 2 Ex-Dp Gracfield 5.50 a. m. Ar Ottawa 9.00 a. m.

Pour taux de fret, billets de saison ou d'excursions s'adresser à P. W. RESSEMAN, Surintendant général.

TAPIS! TAPIS!
Voici à l'honneur de relever et renouveler les tapis, depuis un grand nombre d'années je m'occupe de ce genre d'affaires et j'ai en ma possession, tous les instruments requis pour relever, renouveler et changer les tapis et les peindre sur ordres: ou le plus court délai. Je fais une spécialité de contre les tapis usés et de les poser; de tailler les pelaires et les ajuster; de faire des abaques-jour et de les poser. Satisfaction garantie dans tous les cas. Les ordres laissés au magasin de R. M. McMoran, Ecr. 519 rue Sussex, recevront la plus prompte attention. Laissez vos ordres chez T. VEZINA, 196 RUE DE L'ÉGLISE, OTTAWA.

RICHELIEU HOTEL

M. I. B. Durocher, propriétaire de l'hôtel Richelieu, Montréal, remercie le public voyageur du patronage qu'il lui a donné jusqu'à présent et espère qu'il continuera de l'honorer comme par le passé. Son hôtel avec toutes ses améliorations modernes peut accommoder 200 personnes à des prix très modérés.

Les entrées de l'hôtel Richelieu sont seulement sur la rue Saint-Vincent. L'entrée sur la place Jacques-Cartier ne communique plus avec l'hôtel Richelieu depuis 2 ans.

WILLIAM HOWE

Manufacture les Blancs de plomb les plus purs en Canada; demandez le "James Brand," aussi peintures à plancher et peintures préparées, toutes nuances de couleurs supérieures pour carrosses, incomparables en qualité.

Une machine expressément fabriquée et importée récemment, afin de nous permettre de faire face aux demandes toujours croissantes de notre commerce.

Essayez un échantillon avant d'acheter ailleurs

TAPISSERIES

Rue Rideau, Ottawa.

AVIS

Le Dr S. P. Cooke, ci-devant de Hull, désire faire connaître à ses nombreux clients de Hull et d'Ottawa, que son bureau professionnel sera à l'avenir au No. 108, rue Kent, coin de la rue Queen. Ouvert le jour et la nuit.

S. P. COOKE, M. D.
Téléphone 1081

GEO. BAILEY

Manufacturier de serrures de toutes sortes, Réparations exécutées à court délai.
34 RUE WELLINGTON, OTTAWA

Les Marchés d'Ottawa

Voici l'état des prix du marché: MARCHÉ DE DÉTAIL.

FOIN.

Foin No 1 la tonne....	8 00 à 9 00
Foin No 2 la tonne....	6 50 à 6 50
Foin pressé la tonne....	10 00 à 10 00
Paille.....	4 00 à 5 00
Sarrasin, le minot....	0 40 à 0 45
Fèves, la poche.....	1 25 à 0 50
Mais.....	0 00 à 0 65
Pommes, le gallon....	0 15 à 0 20

PEAUX.

Peaux vertes No 1....	4 00 à 4 00
" " No 2....	0 00 à 2 00
" " No 2....	0 00 à 3 00
Suif fondu la livre....	0 11 à 0 15

VIANDES.

Beuf par 100 livres....	3 50 à 4 50
Mouton.....	0 06 à 0 08
Veau.....	0 05 à 0 07
Porc par 100 livres....	5 00 à 5 75
Saindoux.....	0 11 à 0 13

PRODUITS DE LA FERME.

Les œufs sont peu chers, de 18 à 19 cents la doz. Du beurre en quantité, aussi à bon marché. Première qualité 21 à 23c la livre.

LÉGUMES.

Betteraves, la poche....	0 30 à 0 35
Carottes, par poche....	0 28 à 0 30
Panais, la poche.....	0 25 à 0 30

GRAINS ET FARINES.

Patente.....	4 25 à 4 50
Americaine.....	5 90 à 6 00
Straight roller.....	3 85 à 3 00
Extra.....	4 65 à 4 70
Superfine.....	3 50 à 2 60
Fort de Boulangerie....	4 15 à 3 50
" americaine.....	4 65 à 4 90

EN SACS DE LA VILLE.

Par 196 lbs.....	4 75 à 4 90
Farine d'avoine.....	4 40 à 4 50
" granulée.....	4 50 à 4 70

VOLAILLES ET GIBIERS.

Oies, la pièce.....	0 50 à 0 75
Poules, le couple....	0 30 à 0 50
Canard, ".....	0 60 à 0 80
Dindes par couples....	2 60 à 0 00
Poulets, ".....	0 30 à 0 50
Canards noir.....	0 60 à 0 80
Bécassines, la douz....	3 00 à 3 25
Pleviers, la douz....	3 00 à 4 70
Poules de Prairies....	0 00 à 0 00
Lièvres, la paire....	0 10 à 0 15
Chouffeurs, la pièce....	0 35 à 0 40
Céleri, la douz.....	0 00 à 0 50
Concombre.....	0 00 à 0 00
Laitue, doz.....	0 00 à 0 00
Ail, la tresse.....	0 00 à 0 00
Pleviers, la douz....	0 00 à 0 00
Poules de Prairies....	0 00 à 0 00
Lièvres, la paire....	0 00 à 0 00
Choux, la douzaine....	0 30 à 0 40
Oignons, la poche....	70 à 80
" le gallon.....	0 05 à 0 08

J. B. MARLEAU,

Cocher de Place—Rue du Lac, Hull.
Voiture de luxe pour mariages et comérages. Prix modérés. Patronage sollicité.

(Suite de la première page)

nappe d'eau de plus de treize cents îles, semées comme par la main d'une fée, et dont la richesse égale la beauté.

Forêts encore vierges, pêcheries inexploitées, mines à peine connues, mais dont l'exploitation future est pleine de promesses, sol fécond, tout se réunit pour faire de cette région l'un des coins préférés de la canadienne. A la suite des Rameau, des Cartiers, des Reclus, des Labelle et autres grands patriotes qui, placés de haut étaient en mesure de voir plus loin, le Père Paradis ne cesse de proclamer que ce domaine est réservé à notre race et que la conquête en est pour ainsi dire effectuée.

En effet, plus particulièrement depuis l'année 1886, la Compagnie du Pacifique Canadien a fait connaître la région du lac Témiscamingue et des terres boisées de l'Ontario. Par son travail méthodique, persévérant, elle a entraîné dans cette direction quarante ou cinquante mille de nos compatriotes auxquels elle a confié par la bouche de son vice président, M. Shaughnessy, un brevet de supériorité incontestable en matière de colonisation et d'agriculture.

Voilà la grande œuvre dont le Père Paradis a été pour ainsi dire le précurseur, œuvre à laquelle il convie tous les Canadiens, car elle est immense et seulement à ses débuts. Voilà l'œuvre à laquelle la Société de Colonisation de Montréal est heureuse de s'associer et de contribuer à développer dans la mesure de ses forces. Il y a longtemps qu'au point de vue de l'expansion de notre race, nous considérons la ligne de démarcation entre la province de Québec et celle d'Ontario comme purement imaginaire, et nous engageons nos nationaux à agir en conséquence.

Est-il étonnant que l'exécution d'un tel programme provoque çà et là quelques symptômes de résistance? Non, assurément: il faut, au contraire, s'attendre à bien des obstacles, tels qu'en rencontrent toujours les œuvres importantes et durables. C'est un cachet spécial qui leur fait rarement défaut.

Mais que des compatriotes ou des corréligionnaires irlandais, — la chose se voit ailleurs, — se plaisent à entraver l'action du Père Paradis, à le bafouer, à le persécuter sans de très graves raisons, voilà ce qui nous surpasse. A la distance où nous sommes, nous ne prétendons pas défendre tous et chacun des actes du Père Paradis jusque dans les moindres détails. En cherchant bien, on trouve hélas! des poux aux plus fiers lions du désert. Il y a des gens dont le rôle est de chercher constamment la petite bête. Tout de même, nous serions curieux de savoir où est l'homme qui, avec les moyens mis à sa disposition, eût fait plus et mieux que lui. Nous sommes donc disposés à beaucoup d'indulgence à son égard à cause de l'œuvre excellente qu'il accomplit avec tant de courage, et nous faisons des vœux pour le succès définitif de son entreprise. De Domremy, qu'il a ainsi baptisés en l'honneur de Jeanne d'Arc, notre ami et collaborateur s'avance dans une direction franc nord vers le lac Timagami qu'il est sur le point d'atteindre avec son chemin et ses colons.

(La Vérité)

P. I. BAZIN,

BANQUIER
Agent d'Assurance et Courtier Général
S'occupe spécialement de règlements d'affaires de Faillites

Possède la plus grande expérience et les meilleures relations pour agir comme intermédiaire entre débiteurs et créanciers, pour effectuer les compromis.

S'occupe aussi d'administration et de règlements de successions et de placements d'argent, etc., etc.

Adresse:
13 RUE ELGIN, ou 216 RUE PRINCIPALE, Ottawa, Ont. Hull, P. Q.

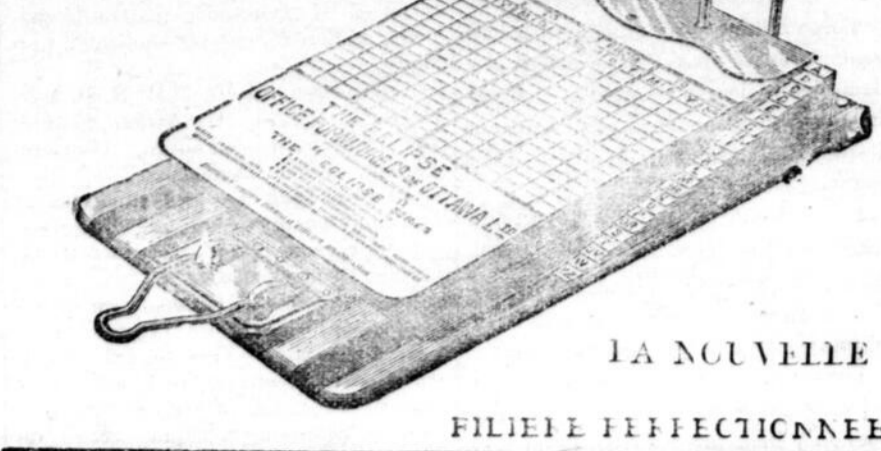
HOTEL VICTORIA

(CI-DEVANT HOTEL JACQUES-CARTIER)
Cet élégant Hôtel situé (sur la place du même nom) au centre de la ville, à proximité des magasins de gros, de détail et des places d'amusement. Accessibles aux différents gares de chemin de fer, et débarcadères de bateaux à vapeur et places d'amusement, par les chars électriques qui passent à la porte. Cet Hôtel est recommandable aux personnes qui visitent Montréal. Quoique situé au centre de la ville, il est en dehors du bruit que l'on entend sur les grandes rues. Cet Hôtel est tenu sur le plan américain. Tout l'ameublement est ce qu'il y a de plus moderne, et de meilleur goût. Il y a une magnifique salle de billards dans l'hôtel. Cuisine française et service parfait. Prix modérés.

ECLIPSE OFFICE FURNITURE CO.

Of Ottawa (Limited).

46 QUEEN STREET, OTTAWA.



LA NOUVELLE FILIÈRE RÉFLECTIONNELLE

GUIDE DU BUREAU DE POSTE D'OTTAWA

DECEMBRE 1895.
Départ et Arrivée des Malles.

DÉPART			MALLS.			ARRIVÉE				
A. M.	P. M.	P. M.		A. M.	P. M.	P. M.		A. M.	P. M.	P. M.
10 00		9 30	Ouest—Toronto, Hamilton, London, Peterboro, Sudb. & Falls, Paris, Kingston	8 00				6 15		
10 00		5 00	Brockville, Napanee, Belleville, etc.	10 45				6 15		
		12 45	—Manitoba, Territoires du N.O., Colombie	10 45				5 30		
		9 30	Sharnot Lake, Norwood	8 00				6 15		
		5 00	Kingston, Hamilton	10 45				6 15		
3 30	3 30	5 30	Est—Montréal, etc.	8 00				2 15		
7 30		5 30	Cornwall, Morrisburg, Lancaster, etc.	8 00				2 15		
10 00		5 00	Quebec	8 00				2 15		
3 30	3 30	5 30	Trois-Rivières	8 00				2 15		
3 30	3 30	5 00	Prescott	10 30				4 15		
	2 00	5 00	Kenosha	10 30				4 15		
	12 00	5 00	Merrickville	10 30				4 15		
10 00	12 00	9 30	Chemin de fer St. L. & O.—Manotick, North Gow.	10 30				4 15		
	12 00		Ch. de fer C. du P., Oest—Sault Ste Marie, Bruce Mines	10 30				4 15		
12 15			Thessalon, Algoma Mills	5 30						
12 15	12 45		North Bay	5 30						
12 15	12 45		Mattawa, Sudbury, Pembroke, etc.	8 00				5 30		
	12 45	0 0	Fakenham, Peabroke, Almonte	11 45				5 30		
	10 00		Arnprior, Renfrew	11 45				5 30		
	10 00		Britannia Bay	11 45				5 30		
	10 00		Ashton	11 45				5 30		
10 00	12 45	5 00	Appleton Carleton Place	11 45				5 30		
10 00	4 00	9 30	Stittville	11 45				5 30		
10 00			Ch. de fer C. du P. Est—Thurso, Clarence, Grenville, L'Orignal, Pointe Gatineau, Buckingham	2 00						
7 30			de fer C. A.—Alexandrie, Glen Robertson, Grenville	8 00				2 15		
7 00			Maxville	8 00				2 15		
7 00			Hawkesbury, Vanterk Hill, Kankana	8 00				2 15		
7 00			Eastman's Springs	8 00				2 15		
7 00			Ch. de fer O. & P.S. Carleton Place, Arnprior, Renfrew	7 00						
			de fer P. & J.—Oyon, Earley, Bryson, Bristol, Vinton	11 45						
8 30			Shawville, Heyworth, Fort Coulonge, Duchesne Mills	10 00				5 00		
			Ch. de fer G.V. Ironsides, Riv. Desert, Maniwaki, Kankana	10 00				5 00		
			Chelsea, North Wakefield et Wakefield	10 00				5 00		
			Par Voltures—Bell's Corners, Richmond, Siskat Mills, Hintonburg, Followfield, Musgrove, etc.	11 15						
7 30	1 45	7 00	Hull	10 45				2 00		7 30
10 00	1 45		Ramsay's Cross, Hawthorne, Landis, mercedis à vendredis	10 30				4 15		
8 00			Billings Bridge, Gloucester, Metcalfe, etc.	11 15				2 15		
9 30			Cummings Bridge, Orleans, B.illard	10 45				2 15		
12 30			Ottawa Est	10 00						
10 30			Merivale, City View, Jockvale, les mardi, jeudi, samedi	10 30				12 15		
			Cyrville, Huronian's Bridge	10 30				12 15		
			N.-Ecosse, Ile du P.-E., N.-Brunswick excepté S. Ouest.	10 45				2 15		
			Matière non-Enregistrée	10 45				2 15		
			Matière Enregistrée samedis excepté	10 45				2 15		
			Matière non-Enregistrée, samedis	10 45				2 15		
			Sud-Ouest—N.-B., matière enregistrée, excepté samedis	10 45				2 15		
			mat. non-enregistrée excepté samedis	10 45				2 15		
			mat. non-enregistrée excepté samedis	10 45				2 15		
			MALLS DES ETATS-UNIS.							
			Ogdensburg, Potsdam, Watertown, etc.	10 45				4 15		
			New York, Philadelphia et les Etats Atlantiques au sud de New York	10 45				4 15		
			New York, Malle enregistrée	12 00				2 15		4 15
			Rouses Point, Albany, Etat du Massachusetts, Rhode Island, Connecticut, Maine, New Hampshire, Vermont et les parties Est et Ouest de l'Etat de New York	10 45				12 00		
			Etats de l'Ouest des Etats de l'Atlantique via Buffalo (et Détroit)	10 45				8 00		
			MALLS BRITANNIQUES.							
			Lundi, 2, 9, 16, 23..... Via New York							
			Mardi, 3, 10, 17, 24 (Supplémentaire)..... Via New York							
			Jeudi, 5, 12, 19, 26..... Via New York							
</										